

Sécurité routière : de nouveaux travaux entrepris au carrefour du lieu-dit Maluni

À compter du 3 novembre prochain, le carrefour du lieu-dit Maluni à La Ville-aux-Clercs fera l'objet de travaux de réaménagement. Si ces derniers ont, comme toujours, pour objectif de renforcer la sécurité sur cet axe, il est également primordial que les comportements des usagers soient plus prudents, comme l'a prouvé une étude menée préalablement à ces travaux.

Situé à l'intersection des routes départementales 357 sur l'axe Orléans-Le Mans et 141 sur la commune de La Ville-aux-Clercs, le carrefour du lieu-dit Maluni est un lieu d'échanges important. Il constitue un axe de transit majeur entre le Loiret et la Sarthe, emprunté chaque jour par 3 000 à 4 000 véhicules, dont 30 à 45 % de poids lourds. En octobre 2024 et février 2025, il a été le lieu de deux accidents mortels, dont les circonstances restaient en partie inexplicables par les services du département. Cela, notamment car la visibilité à ce carrefour apparaît comme satisfaisante.

Une étude révélatrice de nombreuses infractions

Afin de comprendre les circonstances de ces évènements et d'évaluer la nécessité d'entreprendre des travaux pour renforcer la sécurité sur ce carrefour, le département a commandé une étude auprès des experts du Céréma. Deux caméras d'observation et cinq radars ont ainsi été mis en place durant un mois au niveau du carrefour. Une analyse très poussée des vidéos par le Céréma (en partie aidé par l'intelligence artificielle) a permis un constat édifiant : un usager sur deux glisse ou grille les stops, que cela soit en venant de La Ville-aux-Clercs ou de Saint-Firmin. Outre les accidents répertoriés, le visionnage des caméras confirme un nombre non négligeable de situations de « presque accident », générant des freinages d'urgence sur la RD 357.

Le Céréma confirme par ailleurs que le niveau d'aménagement actuel du carrefour, avec des îlots bordurés, est tout à fait conforme et cohérente avec le site, les trafics observés ainsi que les principes généraux de conception de ce type d'infrastructure. L'intersection actuelle bénéficie ainsi d'aménagements contribuant à un bon niveau de sécurité. La construction d'un giratoire ne s'impose pas, le problème à ce carrefour étant avant tout lié aux comportements des automobilistes. Cependant, l'infrastructure peut être retravaillée à la marge, notamment afin d'améliorer la perception de la ligne d'effet des stops et le guidage des véhicules, de faire disparaître des masques de visibilité et de solutionner les problèmes d'évacuation des eaux pluviales générant des inondations dans le champ voisin.

De nouveaux travaux engagés

Suite à cette étude, le département a acquis puis démolie courant octobre la maison qui se trouvait à l'angle nord-est du carrefour afin de mieux dégager la visibilité. En complément, des travaux confiés à l'entreprise Eurovia vont avoir lieu à compter du 3 novembre et pour une durée de six semaines environ. La géométrie des îlots va être reprise, l'ancien arrêt de bus sur la RD 357 va être supprimé, les masques de visibilité (végétation et portail) vont être retirés dans la continuité de la démolition de la maison et l'écoulement des eaux va être amélioré. Ces travaux engendreront des restrictions de circulation sur la RD 141 et des fermetures (avec déviations) entre 8h30 et 16h30 uniquement les jours de semaine sont à prévoir. Après les travaux, une nouvelle campagne d'observation par caméra permettra d'évaluer l'impact de ces travaux sur les comportements des usagers.

Néanmoins, les conducteurs – qui sont pour la très grande majorité des usagers quotidiens de cette intersection – doivent impérativement modifier leurs comportements et respecter le Code de la route afin d'éviter tout accident à cette intersection.

« Chaque année, le département entreprend de nombreux travaux sur ses routes afin d'assurer la sécurité de tous. C'est une de ses grandes missions, au même titre que respecter le Code de la route est une des principales responsabilités des conducteurs. Il est essentiel que chacun agisse pour sa sécurité, mais aussi pour celle des autres. La sécurité routière est l'affaire de tous », a tenu à souligner Pascal Bioulac, vice-président chargé des routes, des mobilités et de l'innovation énergétique et environnementale.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

departement41.fr



Suivez-nous sur
departement41    

Émilie Dupont – Attachée de presse
emilie.dupont@departement41.fr
02 54 58 54 60 – 06 75 71 23 10